ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mutuelle pour les intérimaires

Question écrite n° 2368

Texte de la question

M. Joël Aviragnet attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le problème des mutuelles pour les intérimaires. De nombreux salariés posent la question du fonctionnement de la mutuelle obligatoire proposée par les sociétés intérimaires. Il semble qu'au-delà d'une information souvent déficiente par les employeurs, les missions de quelques jours demandent des démarches trop complexes, le dispositif est-il adapté aux missions de courte durée ? Au-delà du problème de portabilité, les salariés se retrouvent de fait dans l'obligation de payer une deuxième mutuelle qui peut de plus être moins favorable en termes de prise en charge des soins. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les orientations du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Joël Aviragnet
Circonscription : Haute-Garonne (8e circonscription) - Nouvelle Gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2368
Rubrique : Sécurité sociale
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 octobre 2017, page 5108
Question retirée le : 19 décembre 2017 (Fin de mandat)